

A ppartenances •

Interprétariat communautaire Besoin d'un-e interprète?

Dans le cadre de son service Intermedia, Appartenances offre aux institutions de la santé, du social et de l'éducation la possibilité de travailler avec des interprètes communautaires.

Un-e interprète communautaire participe aux entretiens entre les professionnel-le-s de la santé, du social, de l'école et les personnes migrantes, pour rendre possible la compréhension entre interlocuteurs et interlocutrices de langues et de cultures différentes.

Nos interprètes sont des personnes migrantes, formées à l'interprétariat en situation de «dialogue».



Avril 2015



Actuellement, nos 130 interprètes à Lausanne, Yverdon et Vevey parlent: albanais, allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, azéri, bilen, bcs bosniaque/croate/serbe, brésilien/portugais, bulgare, cambodgien/khmer, chinois cantonais, chinois mandarin, cinghalais, dari, espagnol, farsi/persan, fon, géorgien, grec, hindi, hongrois, italien, japonais, kabyle, kikongo, kinyarwanda/kirundi, kurde badini, kurde kurmanji, lingala, macédonien, macédonien goranski, malinké, mandingue, mina, mongol, népalais, pachtou, pendjabi, peul, polonais, romani, roumain, russe, sidama, slovène, somali, sousou, suédois, suisse allemand, swahili, tagalog, tamoul, tchèque, thaï, tibétain, tigrigna, turc, ukrainien, vietnamien, wolof.

Solliciter un-e interprète communautaire pour...

- Etablir et faciliter la compréhension mutuelle.
- Mettre en évidence les malentendus, éviter des conflits.
- Donner accès à vos services et prestations.
- Répondre au droit à être informé et à participer aux décisions.
- Gagner du temps, de l'énergie, de la qualité et... de l'argent.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements et demandes d'interprètes communautaires.

Intermedia, service d'interprétariat communautaire

Tél. 021 341 12 47 ou 021 341 12 50, intermedia@appartenances.ch

Formulaire de demande sur le site www.appartenances.ch

Permanence

Lundi de 14 h à 17 h, mardi à vendredi de 9 h à 12 h.

Avec le soutien du Canton de Vaud, des Communes vaudoises, du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Formations

Pour les interprètes et les professionnel-le-s qui travaillent avec eux, nous organisons des formations continues, des supervisions et une formation d'interprète communautaire reconnue pour l'obtention du certificat suisse et du brevet fédéral.

Interprétariat communautaire

Appartenances
Rue des Terreaux 10
1003 Lausanne
Tél. 021 341 12 47
Tél. 021 341 12 50
Fax 021 341 12 52
intermedia@appartenances.ch

Pour vos dons

CCP 14-373401-8
Mention Interprètes

Pour en savoir plus

www.appartenances.ch